LE 11ÈME PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU 2019>2024

Agir vite pour les territoires les plus vulnérables

Réuni le 24 septembre à Corte, le Comité de bassin de Corse a adopté le programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau et le plan de bassin d'adaptation au changement climatique. A la clef, une enveloppe de 75 millions d'euros pour l'île, car conformément au constat dressé dans le cadre des Assises de l'eau, il est urgent d'aider les collectivités à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement.

« le plan de bassin d'adaptation au changement climatique est un document stratégique majeur. Il vise à apporter des réponses concrètes aux problèmes qui se posent au coeur des territoires. »

ACQUA. Ce vote positif du programme d'intervention est l'heureuse conclusion de plusieurs mois de concertation avec les usagers de l'eau mais aussi le résultat d'une mobilisation collective afin de conserver des capacités de financement à la hauteur des enjeux de l'eau, dans un contexte où les redevances des agences de l'eau sont revues à la baisse en application des dispositions de la loi de finances 2018.

Economiser pour payer moins

Ainsi, les redevances collectées par l'agence de l'eau sont en légère baisse par rapport au programme précédent pour répondre à l'objectif national de réduction des prélèvements obligatoires. Plafonnées annuellement par l'Etat, elles sont payées par chaque usager en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel. Dans son 11ème programme, l'agence de l'eau en a même fait un outil incitatif pour faire évoluer les comportements vis-à-vis du changement climatique. Ainsi, économiser l'eau, ce sera aussi payer moins de redevances. Au regard de ces contraintes nouvelles de réduction budgétaire, le programme est donc construit selon une logique de priorisation des actions : l'adaptation au changement climatique qui bénéficiera de 40 % du montant total d'aides, la reconquête de la biodiversité aquatique et marine, la lutte contre les pollutions toxiques et la solidarité en faveur des territoires ruraux défavorisés (nombreux en Corse).

Conformément au constat dressé dans le cadre des Assises de l'eau, il est aujourd'hui nécessaire d'aider les collectivités concernées à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement. Au total, pour les 6 prochaines années, l'agence de l'eau va investir plus de 2,6 milliards d'euros, dont 75 M€ pour la Corse, pour financer les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques.

En Corse, le plan de bassin d'adaptation au changement climatique guidera les actions et les financements du 11ème programme vers les secteurs déficitaires en eau pour lesquels il faut agir vite et fort.

Adopté ce 24 septembre par le Comité de bassin de Corse, ce plan de bassin d'adaptation au changement climatique a été lancé en 2017 afin de définir une stratégie pour réduire la vulnérabilité des territoires, en ciblant les zones prioritaires.

C'est un document stratégique majeur. Il vise à apporter les réponses pour l'eau face au changement climatique en Corse. Il a vocation à constituer une référence dans ce domaine pour les différents documents de planification ou d'aménagement, en particulier le SDAGE et le PADDUC, mais également les documents d'urbanisme.

Des priorités

Sous la direction de Saveriu Luciani, vice-président du comité de bassin, Président de l'office d'équipement hydraulique de Corse, un comité technique, constitué de membres du comité de bassin, de l'agence de l'eau, des services de l'Etat ainsi que de la Collectivité de Corse, a élaboré ce plan qui privilégie l'efficacité. Il préconisait dès son lancement la réalisation d'un bilan des connaissances scientifiques sur l'évolution du climat et la production de cartes de vulnérabilité du bassin afin d'identifier précisément les territoires qui nécessitent le plus grand nombre d'actions. Les enjeux sont multiples : la disponibilité en eau superficielle et souterraine, l'assèchement des sols, la fragilisation de la biodiversité aquatique, humide et littorale, le risque d'eutrophisation des rivières (lié aux rejets d'eaux usées et accru avec le réchauffement de l'eau et la baisse des débits) et les risques d'inondation,

Les cartes révèlent dèla que les territoires Balagna - Agriate, Capicorsu - Nebbiu, Bastia - Bivincu et Sudu Este sont les régions les plus vulnérables de l'île, ellesnécessitent des actions prioritaires. Viennent ensuite Tavignanu - Fium'Orbu, Prunelli - Gravona et Punente.

Sur ces secteurs, le plan recommande d'agir en majorité sur le partage et les économies d'eau, la prévention de l'assèchement des sols, ainsi que sur la biodiversité. Mais il faut aussi y renforcer l'effort d'épuration des eaux usées pour améliorer la qualité d'eau et lutter contre l'eutrophisation des rivières.

Pour les territoires moins impactés tels que Fium'Altu - Bravona, Rizzanese - Ortolu, Baracci, Golu, Taravu et Levante, la mobilisation reste toutefois essentielle. Plus globalement, en Corse, les actions prioritaires à mettre en place concernent la gestion quantitative de l'eau (45% des actions) : améliorer la performance des réseaux de distribution en eau potable, substituer des prélèvements durant l'été et préserver les ressources disponibles grâce à des pratiques plus économes en eau, la réutilisation des eaux usées traitées ...

Priorité donnée aussi à la biodiversité (25%) : préserver ou restaurer les milieux aquatiques humides et littoraux pour permettre aux espèces de trouver des refuges, de la nourriture et de se reproduire.